

# Nouvelles sahraouies



## S O M M A I R E

Nouvelles brèves	2
Editorial: Le Maroc des impostures	3
Sahara occidental si riche	9
Glencore, une firme suisse veut exploiter le pétrole du Sahara occidental	11
Un cours de formation Des Droits humains El Ayoun	12

## DOCUMENTS SECRETS MAROCAINS RÉVÉLÉS SUR LE WEB

les documents secrets sur le web:

<http://www.arso.org/ColemanPaper.htm>

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI  
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX  
E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH

## NOUVELLES BRÈVES



**Décès d'un militant sahraoui**  
Hassana El Ouali, militant sahraoui, est mort en octobre dernier de mauvais traitements et de tortures dans la prison de Dakhla.

Bernard Savage, s'exprimant au nom de la cheffe de la diplomatie européenne, Catherine Ashton, a présenté ses condoléances à la famille de ce Sahraoui et au peuple sahraoui en général. Il a rappelé que l'Union Européenne suivait de près les développements au Sahara occidental et avait exprimé à de nombreuses reprises sa préoccupation concernant ce conflit avec le Maroc et qui a « un impact sur le respect des Droits de l'Homme et sur la coopération dans la région ».

### **La Justice française enquête sur une plainte pour torture déposée par Naama Asfari**

Le 19 septembre, la plainte pour torture déposée par le militant Naama Asfari, du groupe de prisonniers de Gdeim Izik, son épouse française et l'association Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) a été jugée recevable par la doyenne

des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris. Une décision qui ne devrait pas améliorer des relations très tendues entre la France et le Maroc.

### **La Marocaine Houria Essalmi a-t-elle connu à l'avance les questions de son interview pour devenir membre du groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ?**

Houria Essalmi a été élue en mars dernier à Genève membre du Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI). Un document « confidentiel » de l'ambassadeur marocain Omar Hilale à Genève à son ministre, daté du 9 janvier 2014 montre que la candidate a dû avoir connaissance, au moins un jour avant l'examen, de sa candidature par le Groupe consultatif du Conseil des droits de l'homme, de la liste confidentielle des questions qui allaient lui être posées.

*Extrait du document :*

(...) J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la liste confidentielle des questions qui seront posées à Madame Houria Es Slami candidate marocaine pour le poste africain du groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, durant son interview par le groupe consultatif du Conseil des Droits de l'Homme prévu demain après-midi. Ajoutons que parmi ces questions, la

6<sup>e</sup> et dernière concernait l'indépendance de la candidate.

### **Deux Sahraouis de haut niveau invités à Genève avec 70 leaders de 35 groupes armés non-étatiques ayant signé l'Appel de Genève**

En toute discrétion, l'Appel de Genève a organisé fin novembre la troisième grande conférence humanitaire des 24 signataires de l'Appel contre les mines antipersonnel, et de 11 autres groupes qui entament le processus. Il est essentiel que ces groupes s'approprient les valeurs humanitaires reconnues. L'objectif final n'est pas de les condamner, affirme Elisabeth Ducrey Warner, la co-fondatrice de l'Appel de Genève, mais bien de les aider à mettre en œuvre le droit humanitaire.

### **La Coordination internationale du soutien au peuple sahraoui s'est réunie fin novembre à Madrid**

Plus de 400 personnes, dont de nombreux Sahraouis ont partagé leur réflexion et prévu de nouvelles actions humanitaires et politiques, face aux difficultés que continue de traverser le peuple sahraoui dans les camps de réfugiés et dans les territoires occupés. Le Conseiller national et ancien Maire de Genève, Manuel Tornare, a transmis à l'assemblée la solidarité du parti socialiste suisse.

## LE MAROC DES IMPOSTURES

Le 10 octobre 2014, comme prévu, le conflit du Sahara Occidental était à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Christopher Ross, l'envoyé spécial de Ban Ki-Moon pour le Sahara Occidental, présente un compte rendu sur les obstacles qu'il rencontre depuis plus d'une année, pour mener à bien le processus de négociations entre le Maroc et le Front Polisario. Hervé Ladsous, le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix aux Nations unies, et Kim Bolduc, la nouvelle responsable de la Minurso, présentent chacun un exposé sur la même question. Ils ne font pas de commentaire en quittant la réunion. La raison ? Ne pas envenimer davantage l'atmosphère avec le Maroc dont le blocage diplomatique se poursuit et irrite de plus en plus le sérail onusien.

### Un territoire non-autonome qui ne passe pas

Nous vous annonçons dans notre dernier bulletin la nomination de la canadienne Kim Bolduc nouvelle responsable de la Minurso (Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental). Elle de-

vait rejoindre son poste début septembre mais elle est toujours personne non grata pour le Maroc et elle n'a pas encore pu se rendre à El Ayoun, dans le territoire non-autonome du Sahara Occidental. Nous utilisons à dessein cette dénomination onusienne que le Maroc rejette dans un des 400 documents sortis secrètement par un «Assange» inconnu du Ministère marocain des affaires étrangères (les consulter sur le site : [www.arso.org](http://www.arso.org)). Le terme « non-autonome » met en cause la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental, selon la note diplomatique d'Omar Hilale, ambassadeur marocain auprès des Nations Unies à Genève et depuis avril 2014 à New-York. Rappelons que cette affirmation est une vraie imposture face au droit international et à la 4<sup>e</sup> commission sur la décolonisation de l'ONU. Jusqu'à ce jour, aucun Etat n'a reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental qui, depuis 1963 déjà, est considéré par l'ONU comme un territoire non-autonome. Dans un autre document, l'ambassadeur Hilale relate une rencontre qu'il a eu le 4 septembre 2014 à New-York avec Christopher Ross qui ne peut toujours pas se rendre dans la région à cause des refus marocains. La question du territoire non-autonome est revenue dans leur discussion, l'ambassadeur marocain affirmant que « le mandat qui lui (C.



*Revendication d'un opposant marocain.*

Ross) est octroyé par le Conseil de Sécurité n'a aucune relation avec un quelconque statut de «territoire non-autonome». (...) Voici la réponse de C. Ross telle que la rapporte l'ambassadeur Hilale : « Il (C. Ross) est revenu à la charge en précisant que l'Assemblée Générale considère le Sahara en tant que «territoire non-autonome» ». Mais cet argument juridique n'a pas été convaincant pour Hilale.

### Imposture diplomatique

Depuis près de 40 ans, la diplomatie marocaine est construite sur une suite de contre-vérités concernant ce qui est appelé dans tous les documents marocains « la question nationale » qu'elle brandit avec des arguments trop souvent fallacieux dans les lieux feutrés des salons et dans les instances nationales et internationales. Ses efforts de persuasion n'ont rien à voir avec la réalité des faits tels que l'ONU et ses institutions les défendent. De plus ils s'accompagnent trop souvent de privilèges généreux et luxueux. Il suffit pour s'en assurer de lire les documents en-



## LES MANIGANCES DU RÉGIME MAROCAIN DÉVOILÉES

Des révélations sur les manœuvres de la diplomatie marocaine tombent régulièrement depuis début octobre 2014 sur le compte Twitter d'un certain @chris\_coleman24.

Ainsi les détails sur les stratégies et les manigances des diplomates marocains, à New-York et Genève principalement, sont dévoilées.

Ces documents sortis pour la plupart du Ministère des affaires étrangères marocain et souvent marqués « confidentiels » traitent de divers aspects de la diplomatie marocaine et se rapportent à de nombreuses questions comme les activités et le financement du lobby pro-marocain actif jusque

dans les plus hautes sphères des institutions onusiennes, les pratiques de trafic d'influence, les stratégies et les plans d'actions marocains pour empêcher la mise en œuvre des résolutions onusiennes (Conseil de sécurité) et des résolutions des rapports des mécanismes spéciaux du conseil des Droits de l'Homme notamment. Dans cette perspective, le Maroc réussit, dit-il, à se faire des « amis » parmi les fonctionnaires des gardes rapprochées des Haut Commissaires, celui des Droits de l'Homme et pour les réfugiés.

La question de la fiabilité de ses sources reste d'actualité. Mais il semble plutôt que les erreurs et les interprétations fallacieuses qui s'y trouvent proviennent des diplomates marocains eux-mêmes qui doivent affirmer pour leur propre avenir que toute action favorable à la cause sahraouie (référendum du peuple sahraoui, dénonciations des Droits de l'Homme, conférence de presse, articles de journaux) doit être démentie et étouffée.

Quelles que soient les méthodes.

### La Suisse concernée

Les documents concernant Genève sont très nombreux. Ils concernent même l'influence de la diplomatie marocaine dans les rouages du pouvoir genevois comme l'invitation par le Maroc du Conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet, « grand ami du Maroc ». Selon un document (05 juin 2013) de l'ambassadeur du Maroc auprès de l'ONU à Genève à son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Maudet devait être remercié pour ses interventions à Berne qui avaient abouti à ce que le Président sahraoui Abdelaziz ne soit pas reçu comme chef d'Etat lors de son passage en Suisse au printemps 2013. Une fois de plus, la Suisse serait « sous l'influence » du Maroc comme nous le disions déjà dans notre numéro des « Nouvelles Sahraouies » de décembre dernier. Mais le contenu du document « confidentiel » est-il fiable ou est-il, comme nous l'avons vu plus haut une façon pour



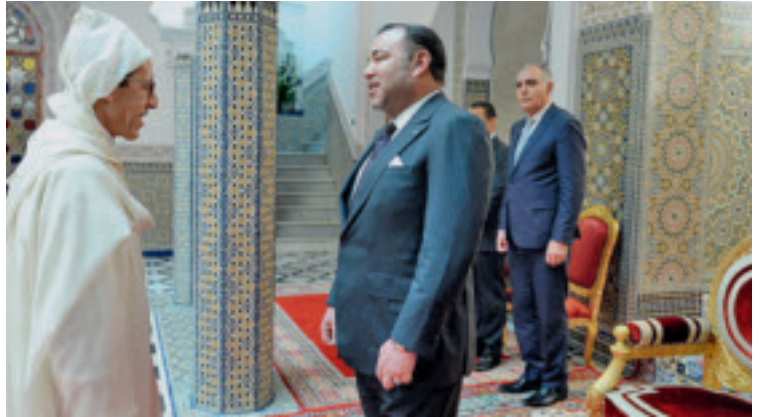
Mme Pillay, M. Kompass, M. Ndaye.



l'ambassadeur Hilale de montrer à son Ministre les efforts qu'il avait déployés pour que le Président Abdelaziz ne soit pas reçu en Suisse selon le protocole dû à un chef d'Etat? Ce qui n'avait d'ailleurs pas été demandé. Pierre Maudet s'est rendu au Maroc en juin 2014 pour des entretiens sur les questions de sécurité. Affaire à suivre!

### Le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme

Ainsi, on apprend par les documents que l'Ambassadeur marocain avait infiltré l'entourage de l'ex-Haut Commissaire, Navi Pillay, et pouvait manipuler toutes ses actions concernant la gestion du dossier des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental. Il n'a pas hésité à soutenir financièrement Navanethem Pillay (document du 5 juin 2013) et les membres de son bureau, pour la dissuader de toute action qui peut aller à l'encontre des souhaits du Maroc. Et Madame Pillay semblait être très attentive aux désirs, voire aux ordres, de ses généreux amis marocains. Au bas d'un câble diplomatique à son ministre de janvier 2012, l'ambassadeur Omar Hilale écrit: « Je voudrais rappeler l'impératif de transférer le reliquat de 250.000 dollars, au titre de la contribution du Maroc au Budget du HCDH, pour 2011 et dont la Haut-Commissaire a exprimé, à deux reprises, son souhait de le recevoir. Ce transfert aidera à rendre Mme Pillay plus attentive à nos préoccupations au sujet du contenu de la contribution de son Bureau au prochain rapport du



M. Hilale (en blanc) et le roi Mohamed VI.

SG de l'ONU sur le Sahara », écrit Omar Hilale dans un câble diplomatique adressé à son ministre en janvier 2012.

La mission marocaine n'a pas seulement eu recours à l'argent, versé sous forme de dons. L'Ambassadeur marocain révèle qu'il a réussi à enrôler de « très bons amis » membres du staff de Madame Pillay. A l'instar du suédois Anders Kompass, Directeur des Opérations sur le terrain, ou encore le Sénégalais, Bacre Waly Ndiaye, Directeur des Procédures Spéciales. Pour Omar Hilale, les deux hommes sont plus que de simples amis. Ils ont montré un zèle sans limite pour servir les plans et manipulations marocaines au Conseil contre toutes tentatives ou possibilités en faveur de l'amélioration des Droits de l'Homme au Sahara Occidental.

Mieux: dans d'autres câbles de l'ambassadeur marocain, nous découvrons comment il a réussi à obtenir des informations cruciales de la part de ses informateurs, Kompass et Ndiaye, deux comparses qui n'hésitent pas à

participer à des réunions à huis clos au siège de l'ambassade. Objectif: lui fournir des informations secrètes sur une rencontre entre Christopher Ross et Navanethem Pillay. L'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU devait convaincre la Haut-Commissaire de visiter le Sahara occidental. Une autre fois, leur réunion était consacrée à la visite que le Président Sahraoui, Mohamed Abdelaziz, devait entreprendre en mai 2013 au Conseil pour rencontrer Navanethem Pillay. Dans les deux cas, l'Ambassadeur et ses deux amis ont manœuvré pour limiter l'impact de ces deux visites et influencé Pillay pour qu'elle ne réagisse pas de façon à nuire aux intérêts du Maroc.

Ils ont notamment agi pour la dissuader d'entreprendre une visite au Sahara Occidental en 2014. Ils ont veillé à ce que la contribution du HCDH au rapport du SG de l'ONU sur le Sahara Occidental soit favorable au Maroc. Ils ont fait pression sur Pillay pour éviter qu'elle fasse des « concessions » au Président de la RASD, M. Mohamed Abdelaziz, lors de

leur rencontre à Genève le 23 mai 2013. Kompass a insisté auprès de Pillay afin de mettre en place une mission technique au Sahara Occidental en mai 2014, conduite par lui-même au lieu du Représentant du Haut-Commissariat à New York, jugé hostile au Maroc. Ces révélations dangereuses et compromettantes et qui portent atteinte à la réputation de l'ex-Haut-Commissaire et aux deux fonctionnaires, prouvent, encore une fois, les méthodes mafieuses appliquées par les représentants de « sa majesté » partout dans le monde. Des méthodes basées sur la corruption de fonctionnaires d'institutions internationales.

Au-delà des scandales financiers et de la corruption qui apparaissent au grand jour grâce à ces fuites de documents (dont le Maroc n'a pas nié l'authenticité), le peuple sahraoui subit les violations de ses droits élémentaires. Combien de victimes sahraouies continuent de vivre ces violations à cause du manque d'intégrité qui règne au sein de l'institution onusienne sensée veiller sur le respect des Droits de l'Homme dans le monde. Et le pire c'est que les responsables de ces manigances restent impunis. Le makhzen leur a-t-il réservé une retraite dorée dans une des oasis du Maroc ?

### Lobby pro-marocain auprès des journalistes

Les documents révélés par « Chris Coleman » montrent que les journalistes américains Richard Minitier et Joseph Braud essayaient dans leur « analyse » de transmettre à l'opinion publique américaine que le Front Polisario

avait des connexions avec le « terrorisme djihadiste ». Selon « Chris Coleman », les deux analystes ont été recrutés par Ahmed Charai pour travailler avec la DGED, les services secrets extérieurs du Makhzen. Richard Minitier est un journaliste qui, chaque fois qu'il traite d'une question sur l'Afrique du Nord, calomnie le peuple sahraoui et l'Algérie, faisant toujours des louanges sur le Makhzen. Dans ces documents, on constate que cela coïncide, comme par hasard, avec le fait que Minitier a reçu des milliers de dollars en espèces (60'000 dollars selon un document) ainsi que des invitations à faire des voyages de luxe au Maroc. Quant à Joseph Braud, il a également publié des articles diffamatoires pour les ser-

vices du Makhzen. Selon les documents révélés par « Chris Coleman », il a aussi élaboré, pour les services marocains, des rapports sur les journalistes américains favorables à la cause sahraouie et sur la manière de les neutraliser.

Nous découvrons également les rapports qui existent entre le Makhzen et le professeur Henri Louis Védie ainsi qu'avec le journaliste Vincent Hervouet, tous deux français. Henri Louis Védie, est un professeur d'économie étroitement lié à une organisation qui porte le nom cynique de « Association de Promotion des Libertés Fondamentales » créé peu avant le procès injuste des dirigeants du camp de protestation de « Gdeim Izik » dans le but de

The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

TELEPHONE: (212) 421-1500	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826
DESTINATAIRE:	MONSEIGNEUR le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération CAB- MD- SG- DG/W1 RABAT
FAX N° FC / 400	Date : 1 <sup>er</sup> août 2014

**CONFIDENTIEL**

**Objet : Question Nationale/ entretien téléphonique avec l'Ambassadeur Rosemary Dicarlo**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu, ce matin, un appel téléphonique de l'Ambassadeur Rosemary Dicarlo, Représentant Permanent Adjoint des Etats Unis à New York en charge de la question Nationale, qui a voulu m'informer que ses autorités « ont les inquiétudes » suivantes au sujet de la question du Sahara :

- La limitation par les autorités marocaines du mouvement du personnel des Nations Unies et de la MINURSO au Sahara,
- Au sujet du processus politique, Christopher Ross a programmé de visiter le Maroc et souhaite que sa visite ait lieu le plus rapidement possible,

Haute considération



Le Représentant Permanent Adjoint  
Abderrazzak LAASSEL

rédiger un étonnant rapport selon lequel ce jugement était «équitable». Une publication française avait dévoilé, à l'époque, son financement par le Makhzen. Vincent Hervuët, quant à lui, est un rédacteur de la chaîne de télévision française «LC1». Selon ces documents, celui-ci informait le « journaliste » marocain Ahmed Charai, sur les efforts déployés pour que dans sa chaîne de télévision soient transmises des pseudo-informations qui s'en prenaient à l'Algérie (...) ou en diffusant des calomnies sur des prétendus liens du Front Polisario avec le « terrorisme ». Tout cela en demandant des « faveurs » pour passer des vacances au Maroc. Après les révélations faites, à quoi attribuer la grande absence du Sahara Occidental d'une actualité où il pourrait y figurer quotidiennement ?

### **Programme marocain pour la Suisse**

Il n'est pas possible de rendre

compte ici des 400 documents qui sont déjà parus et nous terminerons par la Suisse, présente dans l'épais dossier sur les propositions d'actions diplomatiques du Royaume du Maroc pour 2014 et 2015. Il s'agit pour le Maroc de relancer plusieurs projets concernant certains accords de coopération, échanges de visites ministérielles, organisation d'un forum économique maroco-suisse au Maroc et échanges de visites de parlementaires. Parmi celles-ci, retenons que le Maroc prévoit la visite d'une délégation des élus des « provinces du sud ». Une façon d'affirmer auprès du parlement suisse la « cause nationale marocaine ».

### **Stratégie pour couler le BIRDHSO**

Quant à l'action chérifienne auprès du Comité des ONG de New-York, elle a dans sa ligne de mire le Bureau International pour le respect des Droits de

l'Homme au Sahara occidental (BIRDHSO) qui se trouve à Genève et avec lequel nous collaborons. Ce dernier a demandé depuis plusieurs années son statut ECOSOC qui lui permettrait d'avoir une plus grande liberté d'action, particulièrement au Conseil des Droits de l'Homme. Le Maroc fait toujours obstruction et nous apprenons par le document sorti par Cris Coleman qu'il a comme objectif de sensibiliser les capitales des pays membres du comité des ONG à New-York afin que le Comité des ONG adopte par consensus le rejet de la demande du BIRDHSO en janvier 2015.

Il nous reste maintenant à répondre à une question difficile: qu'allons-nous faire de ces documents dont jusqu'à présent la presse ne parle pas et qui met en question la probité des diplomates marocains et de leur Etat ?

## Règles de déontologie du Secrétariat des Nations-Unies Informations A/69/292

En leur qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'ONU et le Secrétaire général ne rendent compte de leurs activités qu'à l'Organisation et prêtent serment de ne solliciter ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

En vertu de la Charte, chaque État Membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international des responsabilités du Secrétaire général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer indûment dans l'exécution de leurs tâches.

<http://www.arso.org/ColemanPaper.htm>



## SI RICHE SAHARA OCCIDENTAL

### poissons, primeurs, phosphates

### exportés vers l'Europe

Nous reproduisons  
ci-dessous quelques  
extraits d'un article  
d'Olivier Quarante paru  
dans le Monde  
diplomatique de mars  
dernier. Les sous-titres sont  
de notre rédaction.

*Si vous désirez lire la totalité  
de cet article allez sous Olivier  
Quarante/sahara occidental*

« La question du Sahara occidental recouvre de plus en plus celle du développement économique du Maroc. Car les territoires que le Maroc appelle « provinces du Sud » contribuent largement aux recettes d'exportation du royaume. Les partisans de l'indépendance contestent la légalité de cette exploitation.

#### Les fruits et légumes

Sur le principal axe routier reliant la grande ville du nord du Sahara occidental, El Ayoun, à Dakhla, à plus de cinq cents kilomètres au sud, on ne compte pas les camions qui transportent poulpes et poissons blancs. La région totalise mille deux cents kilomètres de côte et ses eaux sont parmi les



Port de Dakhla.

plus poissonneuses du monde. Selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du Maroc, le secteur de la pêche représente soixante-quatorze mille emplois, auxquels il faut ajouter une importante activité non déclarée. Pesant à elle seule 17 % du produit intérieur brut (PIB) de ce territoire, 31 % des emplois locaux et 78 % des captures marocaines, la pêche des « provinces du sud » - comme on appelle officiellement au Maroc le Sahara occidental - génère une richesse immense. Le Royaume se l'est appropriée en 1975 en même temps qu'il annexait ce territoire considéré comme « non autonome » depuis le vote de la résolution 2072 à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1965.

Sur cette route unique et dangereuse, on croise d'autres camions qui peuvent acheminer des tomates, des concombres et des

melons produits près de Dakhla. Selon l'organisation non gouvernementale (ONG) Western Sahara Ressource Watch, les environs de la ville comptent onze sites agricoles, parmi lesquels celui de la société Tawarta. Une serre longe la route sur au moins cinq cents mètres. Dans cette ferme agricole, on produit des tomates cerises commercialisées sous le nom « Etoile du Sud », une marque appartenant à la société française Idyl. Injustement estampillées « origine Maroc », ces cultures, qui couvraient près de six cents hectares en 2008, sont ensuite exportées en Europe via Agadir, à mille deux cents kilomètres de là.

La CESE y voit une activité à « haute valeur ajoutée ». Le plan Maroc vert prévoyait pour le Sahara occidental le passage de trente-six mille tonnes de primeurs en 2008 à quatre-vingt mille tonnes en 2013 pour atteindre cent-soixante mille tonnes

en 2020, sur une superficie de deux mille hectares. La totalité de ces productions est programmée pour l'export. Le nombre d'employés actuellement autour de six mille triplerait dans le même temps. » (...)

### Le phosphate

Une autre ressource importante est le phosphate exporté dans le monde entier. Sur ce sujet aussi les Sahraouis dénoncent le fait que le Maroc s'approprie les richesses du Sahara occidental et dénoncent ce pillage lors de multiples manifestations

« Cette ressource est primordiale pour le royaume. L'OCP est le second producteur et le premier exportateur de phosphate brut et d'acide phosphorique dans le monde ainsi que l'un des principaux exportateurs d'engrais phosphatés. Le Maroc en retirait 6% de son PIB en 2012 et détient les réserves mondiales les plus importantes. (...)

Divisée, la « communauté internationale » a en réalité laissé le Maroc prendre possession de ce territoire (le Sahara occidental, ndr) de deux cent soixante-dix mille kilomètres carrés. Ainsi il a pu contrôler PhosBoucras en accord avec l'Espagne, qui exploitait le site depuis 1962 et en est resté actionnaire jusqu'en 2002. Pourtant la guerre avec le Front Polisario avait déjà éclaté et le Sahara occidental était déjà inscrit sur la liste des territoires non autonomes régis par l'article 73 de la Charte des Nations Unies. En 1962, l'Assemblée générale

de l'ONU consacrait le droit des peuples « à user et à disposer des richesses naturelles que recèlent leurs territoires pour assurer leur développement et leur bien-être. La jurisprudence a par la suite confirmé les « droits inaliénables » des peuples des territoires non autonomes sur leurs ressources naturelles ainsi que leur droit « d'être et de rester maître de la mise en valeur future de ces ressources ».

Le makzen (le palais) fait tout pour accréditer l'idée que les Sahraouis profitent des richesses naturelles. L'OCP, par exemple, mènerait une campagne politique sociale: « Tous les revenus nets de PhosBoucras sont réinvestis dans la région et bénéficient à ses habitants » peut-on lire dans son rapport d'activité 2012. Sur le site minier, on a recruté pas moins de cinq cents jeunes Sahraouis après les événements de Gheimzik. Il s'agissait d'embaucher les enfants des retraités qui y travaillaient déjà à l'époque espagnole et qui n'étaient pas satisfaits de la retraite qu'ils touchaient. « Un accord a bien été trouvé, mais les jeunes ont été embauchés à un statut auquel plus personne n'est recruté, donc à un salaire moindre » regrette pourtant M. Eddia Sidi Ahmed Moussa, figure du syndicalisme local, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs sahraouis (interdite). (...)

### La pêche

Dernier exemple en date. Le 10 décembre 2013, la majorité du Parlement européen a validé le

nouvel accord de pêche qui doit prolonger, entre 2014 et 2017, celui de 2007-2011. Cette fois encore, le Maroc comprend - sans même que cela soit mentionné dans le protocole - les eaux du Sahara occidental. L'accord prévoit à nouveau le versement d'une subvention annuelle (30 millions d'euros au lieu de 36 précédemment pour développer le secteur de l'industrie).

En contrepartie, le Maroc attribue des licences à des bateaux européens et des quotas de pêche espèce par espèce. La même assemblée ayant refusé en décembre 2011 de reconduire le premier, ce nouveau vote favorable apparaît comme un signal de soutien adressé au gouvernement marocain et à sa politique « réformatrice ». (...)

Premier investisseur étranger au Maroc, la France contribue activement à ce statu quo en défaveur des Sahraouis. En novembre dernier, a eu lieu l'inauguration du nouveau port de pêche de Boujdour, impressionnant avec sa digue principale de sept cent vingt mètres et sa digue transversale de deux cent soixante mètres. Il a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence française de développement, dont la contribution au Maroc est passée de 380 millions d'euros en 2011 à 811 millions en 2012. A Boujdour, Mme Sultana Khaya, jeune militante sahraouie des droits humains vient de créer la Ligue pour la protection des ressources naturelles. (...)

## GLENCORE XSTRATA SOCIÉTÉ SUISSE VEUT FORER EN TERRITOIRE OCCUPÉ DU SAHARA OCCIDENTAL

Une filiale de la société suisse Glencore Xstrata a obtenu du Maroc des licences pour le forage de puits de pétrole dans l'océan atlantique, au large du Sahara occidental.



*Une usine de Glencore.*

D'après une information faite par cette société zougnoise, ces zones se trouveraient en territoire marocain. Or ces indications sont fausses : elles appartiennent bel et bien au Sahara occidental. Les accords signés avec le Maroc, puissance occupante, sont donc une violation du droit international selon un avis juridique de l'ONU, datant de 2002, qui a conclu que toute nouvelle exploitation de ressources ne peut avoir lieu que si elle est en conformité avec les souhaits de la population du territoire concerné. « Difficile d'imaginer une affaire plus fondamentalement contraire à l'éthique. Elle sape le difficile processus de paix entamé par l'ONU dans ce conflit. Le Maroc n'aura aucun intérêt à coopérer avec l'ONU pour négocier une paix dans le territoire qu'il occupe tant

qu'il peut compter sur un partenariat avec une société comme Glencore Xstrata au Sahara occidental. La participation au pillage des ressources du territoire est contraire aux principes de base d'une responsabilité sociale des entreprises » a déclaré Erik Hagen, président de Western Sahara Resource Watch.

Signalons encore que la Suisse, qui a signé un accord de libre-échange avec Rabat, ne reconnaît pas la domination marocaine sur le Sahara occidental, comme le relève le SECO lui-même.

La Déclaration de Berne a également publié un communiqué dénonçant ce nouveau pillage des ressources naturelles du Sahara occidental. Elle propose « la création en Suisse d'une autorité de surveillance du secteur des matières pre-

mières, la ROHMA. Cette autorité n'aurait pas autorisé une telle affaire. D'après les règles proposées, le droit suisse interdirait en effet à des sociétés helvétiques comme Glencore de conclure des transactions dans des zones de conflit, des Etats faillis ou des territoires occupés sans l'autorisation explicite de l'autorité de surveillance. Une telle disposition permettrait d'éviter que des sociétés suisses se risquent à négocier des deals pouvant violer les règles du droit international ou à se rendre coupable de pillage, un délit considéré comme un crime de guerre par le code pénal helvétique. »

**Pour plus d'informations :**  
**Marc Guéniat, Déclaration de Berne,** [gueniat@ladb.ch](mailto:gueniat@ladb.ch)  
<http://www.wsrw.org>

## UN COURS DE FORMATION DES DROITS HUMAINS EN HASSANYA

**Semaine du 20 au  
24 septembre 2014  
à El Ayoun. Dernier acte  
de la formation aux Droits  
de l'Homme pour 20 dé-  
fenseurs sahraouis.**

Les participants avaient déjà suivi une première semaine de formation au printemps 2014. Le Forum des femmes sahraouies a continué à leur prêter le local qu'elles ont eu l'audace de louer pour leurs activités. Au haut d'un escalier étroit et très raide, le local est fermé par deux portes im-

posantes, une première en fer forgé comme protection contre les violences policières. Tout dernièrement encore plusieurs entrées de maison ont été saccagées. Seule la solidité des portes a évité le pire aux habitants. La deuxième, imposante, en bois plein. Toute la semaine, la police marocaine n'a pas relâché sa surveillance autour de la maison.

Les violations des Droits de l'Homme continuent. Plusieurs participants arrivent au cours le samedi 20 septembre avec les marques encore profondes des tabassages qu'ils ont subis lors de la manifestation pacifique du 15 septembre. Depuis le 15 décembre 2013, chaque 15 du mois, une manifestation se déroule pour l'élargissement

du mandat de la MINURSO aux Droits de l'Homme et ce mois-ci, en plus, c'était la journée internationale pour la démocratie. Les associations de soutien ne pourraient-elles pas dans leur pays, appuyer le 15 de chaque mois la manifestation sahraouie ?

### Premières journées

Le samedi 20 septembre, à 8h30, le cours débute en Hassanya avec les 18 participants annoncés. Les 2 défenseurs de Dakhla, (638 kilomètres d'El Ayoun) n'ont pas pu se déplacer. Parmi les participants, des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes plus âgées. La majorité habite la capitale El Ayoun, d'autres viennent de Smara, la ville sainte proche du mur qui coupe le Sahara occidental en deux, et de Boujdour plus au sud en bord de mer. Certains sont responsables d'associations, d'autres sont des mères de famille actives sur le terrain; deux journalistes travaillent pour RASD-TV et Equipe-média, des militants qui donnent chaque jour des informations sur la situation à la télévision et à la radio sahraouies, émissions très regardées et écoutées dans les territoires occupés, dans les campements de réfugiés et au-delà.



*Discussion autour d'une plainte.*

## Une attention soutenue

Dès l'ouverture du cours, l'attention des participants est extrêmement soutenue. La soif d'apprendre, de se donner des outils indispensables pour atteindre leurs objectifs est visible: dénoncer les violations qu'ils subissent, interpellier la justice marocaine sur le mépris total des lois du pays, donner à l'ONU et aux mécanismes spéciaux du Conseil des Droits de l'Homme les informations, les plaintes, qu'ils demandent pour exiger des explications du Maroc. La formation est directement en phase avec leurs préoccupations, avec leur histoire: plusieurs ont subi des années de disparition forcée, la torture dont ils souffrent encore, la détention arbitraire, les tabassages lors des manifestations. L'impunité est totale. La communauté internationale va-t-elle continuer à féliciter le Maroc pour ses progrès en matière de Droits de l'Homme? Certes, ce pays signe des traités à tour de bras. Il a même l'outrecuidance de pousser les autres Etats à les ratifier sans que, pour autant, des progrès vers un plus grand respect des chartes ou conventions signées soient visibles au Sahara occidental occupé.

## Le rythme des cours

Les trois formateurs et la formatrice, un avocat, un juriste, un universitaire et une des plus expertes défenseuses sahraouies des Droits humains ont les mêmes histoires de vie que les participants. C'est dire l'importance qu'ils ont mis à



*Travail de groupe.*

la préparation des journées de formation. Ils veulent transmettre leurs connaissances, changer la réalité du peuple sahraoui, pour créer un réseau de défenseurs qui quadrille le pays, forme une sorte d'observatoire des Droits de l'Homme qui sait interpellier les institutions marocaines et internationales, remplir les plaintes dans les normes définies. C'est pourquoi il est si important que le cours se déroule dans la langue qu'ils connaissent le mieux: le hassanya. Les travaux pratiques, quant à eux, se feront en arabe. Un même rythme en 2 temps est donné aux cinq journées: théorie, connaissance des législations et des documents locaux et internationaux puis pratique: savoir se saisir des textes reconnus auxquels le Maroc adhère, pour exiger leur respect. Chaque journée est consacrée à une thématique particulière: la torture, la détention arbitraire, le droit

d'association, le droits d'expression et de manifestation, la disparition forcée. Le premier temps concerne la présentation de la législation marocaine suivie d'une rédaction de lettre en groupe (qui sera discutée, annotée, modifiée par tous les participants) décrivant une situation de violations des Droits de l'Homme et déposant plainte auprès des autorités juridiques. Lors du second temps, c'est au tour de la législation internationale d'être présentée ainsi que les conventions et traités auxquels les défenseur-e-s peuvent faire appel. Les défenseur-e-s vont avoir de nouveaux arguments, de nouvelles pistes pour rédiger les plaintes destinées aux mécanismes spéciaux des Droits de l'Homme. Après les 5 ou 6 heures de cours, la journée n'est pas finie. Pour le lendemain, les participants étudieront les textes de la thématique prochaine, se remémoreront des cas réels à présenter. Rappelons





Préparation du thé pour la pause.

que lors de la première semaine de formation du printemps, l'organisation des Nations Unies, du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme et les processus menant au dépôt de plaintes avaient été étudiés.

### Lecture de la Déclaration des Droits de l'Homme

Le mardi matin, la lecture à haute voix, à tour de rôle, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, reste un moment de forte émotion. Déjà dans le préambule, les défenseurs trouvent une résonance à leur situation:

« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits

égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et

l'oppression. (...) Considérant que les Etats membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (...).

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction. »

Les questions fusent. Ces droits les concernent directement. Cette Déclaration est-elle donc aussi valable pour les habitants du Sahara occidental occupé par le Maroc ? Comment la communauté internationale est-elle si peu active pour imposer au Maroc le respect de ces droits ? Faudrait-il refuser qu'il signe de nouvelles conventions jusqu'à

### Comité de rédaction

Fadili Abdhoum, Françoise Buchet, Jean-Claude Vautier, Christiane et Berthier Perregaux

La mise en page réalisée par Thierry Solignac  
et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

ce qu'il commence à respecter celles qu'il a déjà ratifiées ?

A la lecture des articles, la tension se fait plus vive encore. Il est question de torture (art. 3), de droits fondamentaux (art. 8), de détention arbitraire (art. 9), de liberté d'association (art. 20). Les défenseur-e-s sahraoui-e-s ont trouvé le texte qui répond à leur nécessité. Ils l'utiliseront. Seront-ils entendus ?

Plus la semaine avance, plus les défenseurs se sentent outillés pour poursuivre, ils commencent d'imaginer leur travail dans les trois villes qu'ils représentent. Le dernier jour, après le couscous commun de fin de cours, les participants se sentent détenteurs de nouvelles capacités. Les connaissances intégrées lors du cours leur donnent de nouveaux moyens d'action. Ce jour-là, on sentait dans l'assemblée élargie aux amis venus les féliciter,



*Repas de clôture.*

la fierté d'avoir gagné un nouvel espace de liberté. L'organisation réussie de cette formation sur deux ans, à Genève et El Ayoun (soutenues par l'Etat et la Ville de Genève et l'Association ABCD) les amenait à prévoir d'autres projets.

La suite, ce sont les défenseur-e-s sahraoui-e-s qui vont

l'écrire. Auront-ils encore besoin de notre soutien pour se retrouver régulièrement, mettre en commun leurs expériences, prendre des cours d'anglais, de français ou d'espagnol pour aller porter leurs espoirs et leur détermination à l'extérieur du Sahara Occidental.

## Résumé du projet et remerciements

Le projet de formation aux Droits de l'Homme a duré de mars 2012 à septembre 2014 : près de 15 personnes sont venues en Suisse pour suivre simultanément une formation et le Conseil des Droits de l'Homme. Au Sahara occidental même, 20 personnes ont suivi une formation de deux semaines (une au printemps 2014 et une en septembre 2014).

Si les frais de l'année 2012 ont été pris en charge principalement par notre comité grâce à votre générosité, et par le BIRDHSO, les subventions de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de l'Association ABCD ont couvert les frais de 2013 et 2014, et la formation au Sahara occidental.

L'activité sahraouie au Conseil des Droits de l'Homme a pu se diversifier ; de nouvelles initiatives ont été prises et la présence sahraouie est devenue beaucoup plus visible.

Tous les défenseur-e-s sahraoui-e-s remercient très vivement toutes celles et ceux qui ont soutenu cette formation, les donateurs particuliers, l'Etat et la Ville de Genève, et l'Association ABCD qui leur ont fait confiance. Ils comptent sur le BIRDHSO, le Comité de soutien au peuple sahraoui et l'ASVDH partenaire sur place, pour poursuivre une collaboration indispensable entre le Sahara Occidental occupé et Genève.



À TOUS NOS FIDÈLES DONATEURS ET LECTEURS  
MERCİ DE VOTRE SOLIDARITÉ TOUT AU LONG DE CETTE ANNÉE  
NOUS VOUS SOUHAITONS UNE ANNÉE 2015 PLEINE DE RÉUSSITES ET DE LIBERTÉS

*Le Comité*

## ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet [www.arso.org](http://www.arso.org)

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern